

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 5 mars 2018, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2018-03-2339)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2018

**ADMINISTRATION**

4. Avis de motion : Règlement numéro 546-18 relatif à la tarification pour le service du camp de jour
5. MRC de Drummond : Dépôt des formulaires pour les immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes municipales
6. Autoriser et mandater le maire et la directrice générale à enchérir et acquérir les immeubles pour non-paiement de taxes municipales à la MRC de Drummond, le 14 juin 2018
7. Autoriser la mairesse et la directrice générale à assister à la conférence les sept (7) clés du leadership au féminin, le 14 mars 2018, à Drummondville, au coût de 114,98 \$, taxes incluses
8. Demande de remboursement des frais relatifs à une demande de dérogation mineure et une demande de certificat d'autorisation

**SÉCURITÉ CIVILE**

9. Énergie Valero Inc. : Autorisation pour la signature de l'entente de confidentialité visant l'ajout du tracé à la plateforme géomatique

10. MRC de Drummond : Participation à l'appel d'offre en commun concernant l'acquisition et la signature d'un contrat pour l'implantation d'une centrale d'appel d'urgence

#### **VOIRIE**

11. Embauche d'un inspecteur adjoint en voirie saisonnier
12. Député provincial de Johnson : Demande de subvention à même l'enveloppe discrétionnaire sur le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
13. Excavation Daniel Plamondon Inc. : Mandat pour le rechargement des routes gravelées au coût de 5,54\$ / tonne
14. Germain Blanchard Ltée. : Mandat pour la scarification et le nivelage des routes gravelées au coût 3 331,98 \$, taxes incluses
15. Les Entreprises Bourget Inc. : Autoriser l'achat et l'installation d'abat-poussière pour les routes gravelées au coût de 6 014,42 \$, taxes incluses
16. Entreprise Mirroy Inc. : Mandat pour le balai mécanique au coût approximatif de 1 190 \$, taxes et transport inclus
17. Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports : Demande pour une étude de sécurité pour l'intersection de la route Tessier et du boulevard Lemire Ouest
18. Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'électrification des Transports: Demande pour une étude de sécurité pour l'intersection de la route Tessier et du boulevard St-Joseph Ouest
19. MRC du Drummond : Participation de la municipalité au projet *Stationnement incitatif pour le covoiturage*

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

20. MRC de Drummond : Appels d'offre en commun pour le contrat de vidange systématique des fosses septique
21. JU Houle distribution : Autoriser l'achat de 2 coudes pour le drainage des bornes fontaines au coût de 517.39\$, taxes incluses

#### **URBANSIME**

22. C.P.T.A.Q. : Appui de la municipalité pour présenter une demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 687 049 pour autoriser un usage autre qu'agricole soit la construction d'une résidence unifamiliale

#### **LOISIRS**

23. Loisir Sport Centre-du-Québec : Inscription de 4 animateurs de camp de jour à la formation en animation, les 9 et 10 juin 2018, au montant approximatif de 340 \$, taxes incluses
24. L'Empreinte Jardin-forêt : Autorisation pour utiliser le parc du Sanctuaire pour la tenue de l'activité Initiation à la cueillette de champignons sauvages les 22 juillet 2018, 26 août 2018, 3 septembre 2018 et 23 septembre 2018
25. Adoption des comptes à payer
26. Varia
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

(2018-03-2340)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018**

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

(2018-03-2341)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2018**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2018 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

(2018-03-2342)

**4. Avis de motion : Règlement 546-18 relatif à la tarification pour le service de camp de jour**

**Avis de motion** est donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro **546-18** relatif à la tarification pour le service de camp de jour. Le conseiller, M. Jocelyn Brière, a présenté le projet aux personnes présentes. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle. Le projet de règlement présenté se lit comme suit :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite également se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham qui se tiendra durant la saison estivale 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham donnera priorité aux jeunes résidants sur son territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, par le conseiller, M. Jocelyn Brière;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. \_\_, appuyé par le conseiller, M. \_\_, et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 546-18 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE**

Les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants d'âge scolaire, âgés de 5 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 25 juin 2018 au 17 août 2018. Les enfants devront avoir complété la maternelle pour être inscrits.

Le camp de jour pourrait être prolongé du 20 au 24 août selon la disponibilité des animateurs.

L'horaire du camp de jour est le suivant :

Camp de jour	7h 00 à 17h 30
--------------	----------------

### ARTICLE 3 - TARIFICATION CAMP DE JOUR

Pour un enfant résident qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d'inscription sont les suivants :

Inscription avant le 26 avril	60,00 \$ / semaine	460 \$ / saison complète
Inscription après le 26 avril	70,00 \$ / semaine	540 \$ / saison complète

*S'il y a lieu, le tarif pour la semaine du 20 au 24 août sera de 70 \$ pour la semaine sans aucune possibilité d'inscription à temps partiel.*

Pour un enfant résident qui est inscrit à temps partiel au camp de jour, les frais d'inscription sont les suivants :

Par jour	20,00 \$
----------	----------

### ARTICLE 4 - VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Le total des frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l'inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 24 mai 2018;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 14 juin 2018;

Pour les enfants inscrits à la semaine ou à la journée, les frais sont payables à 100 % le 14 juin 2018.

### ARTICLE 5 - ANNULATION D'INSCRIPTION

Si un parent avise, par écrit, qu'il souhaite annuler l'inscription de l'enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés est fait à 80 %.

Si un parent avise, par écrit, qu'il souhaite annuler l'inscription de l'enfant après le début du camp de jour pour raison médicale, le remboursement des frais payés est fait à 100 % du montant non utilisé dès la date de la réception de la demande et sur présentation d'un billet du médecin.

### ARTICLE 6 - AJOUT D'INSCRIPTION

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

### ARTICLE 7 - TAUX D'INTÉRÊT

Lorsque le versement n'est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

### ARTICLE 8 - CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d'administration de 50 \$ sont imposés.

### ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(2018-03-2343)

**5. MRC de Drummond : Dépôt des formulaires pour les immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes municipales**

**Attendu que** la MRC de Drummond procédera à la vente des immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes municipales, le 14 juin 2018, à ses bureaux situés à Drummondville;

**Attendu que** la municipalité, en vertu du *Code Municipal du Québec*, doit transmettre la liste des immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Drummond, dans les délais prescrits;

**Attendu qu'**en vertu de sa réglementation, la municipalité réclame annuellement un taux d'intérêt fixé à **10 %** sur toutes les sommes qui lui sont dues;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu que la municipalité transmette la liste déposée à cette séance des immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Drummond et ce, avant le 20 mars 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2344)

**6. Autoriser et mandater la mairesse et la directrice générale à enchérir et acquérir les immeubles pour non-paiement de taxes municipales à la MRC de Drummond**

**Attendu** la résolution portant le numéro 2018-03-2343 concernant le dépôt de la liste des immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes, à la MRC de Drummond;

**Attendu que** la municipalité doit nommer une personne pour enchérir et acquérir ces immeubles;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à enchérir et acquérir les immeubles dont la liste est déposée à la MRC de Drummond lors de la vente du 14 juin 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2345)

**7. Autoriser la mairesse et la directrice générale à assister à la conférence Les 7 clés du leadership au féminin**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'inscription de la mairesse, M. Line Fréchette et de la directrice générale, Mme Emilie Trottier, au diner-conférence *Les 7 clés du leadership féminin*, organisé par la Chambre de Commerces et d'Industries de Drummondville au coût de 114,98 \$, taxes incluses, le 14 mars 2018, à Drummondville.

Il est également résolu d'autoriser, a posteriori, la mairesse, Mme Line Fréchette, à assister au Souper du maire 2018 au montant de 74,73 \$, taxes incluses, le 27 février 2018, à Drummondville.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2346)

**8. Demande de remboursement des frais relatifs à une demande de dérogation mineure et une demande de certificat d'autorisation**

**Attendu que** le propriétaire du lot 5 771 298 demande à la municipalité le remboursement d'une demande de dérogation mineure pour un projet ayant été abandonné;

**Attendu que** le dossier est complexe et que la demande de dérogation mineure visait à régulariser une situation pour laquelle une autre solution a été jugée plus appropriée;

**Attendu que** la dérogation mineure relève exclusivement de la municipalité;

**Attendu que** le propriétaire souhaite également que la municipalité rembourse les frais relatifs à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement;

**Attendu qu'**une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement ne découle pas des pouvoirs municipaux et que cette demande est à la charge et sous la responsabilité du demandeur;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder au remboursement de la dérogation mineure DM-2018-002 pour un montant de 250 \$.

Il est également résolu de refuser le remboursement de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2347)

**9. Énergie Valero Inc. : Autorisation pour la signature de l'entente de confidentialité visant l'ajout du tracé à la plateforme géomatique**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de confidentialité visant l'ajout du tracé du pipeline à la plateforme géomatique.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2348)

**10. MRC de Drummond : Participation au projet d'implantation d'une centrale d'appel d'urgence**

**Attendu que** la MRC de Drummond a présenté aux maires et aux municipalités un projet visant à implanter une centrale d'appel d'urgence;

**Attendu que** l'entreprise retenue par la MRC de Drummond a présenté une soumission aux municipalités intéressées;

**Attendu que** la municipalité a acquis, en 2016, le logiciel SAME de l'entreprise Info Diffusion pour implanter une centrale d'appel d'urgence;

**Attendu que** le système est en fonction depuis mars 2017;

**Attendu que** le logiciel SAME et ses frais d'utilisation sont inférieurs à l'offre déposée par la MRC de Drummond;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu que la municipalité ne participe pas à l'appel d'offre présenté par la MRC de Drummond.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2349)

**11. Embauche d'un inspecteur adjoint en voirie permanent et saisonnier**

**Attendu que** la municipalité désire procéder à l'embauche d'un employé permanent et saisonnier pour le poste d'adjoint en voirie;

**Attendu que** le poste a été affiché à l'interne;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de procéder à l'embauche de M. Daniel Courchesne et d'adopter la politique administrative et salariale 2018 telle que présentée aux membres du conseil.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2350)

**12. Député provincial de Johnson : Demande de subvention à même l'enveloppe discrétionnaire sur le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local**

**Attendu que** le député dispose d'un budget discrétionnaire à distribuer aux municipalités pour leur permettre de réaliser des améliorations d'infrastructures routières;

**Attendu que** les travaux projetés visent l'amélioration des infrastructures routières déjà existantes;

**Attendu que** la municipalité doit effectuer des travaux de scarification et/ou de rechargement de pierres concassées sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, le Petit 4, le 5<sup>ème</sup> Rang Ouest, la rue Joseph, la route Lebrun et la rue des Oeillets;

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à des travaux de creusage et reprofilage de fossés de chemin en 2018;

**Attendu** les discussions des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de demander une subvention à même le budget discrétionnaire du député provincial de Johnson, M. André Lamontagne, au montant de 25 000 \$, afin de permettre les travaux énumérés ci-haut.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document transmis au député de Johnson, M. André Lamontagne, à cet effet.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2351)

**13. Excavation Daniel Plamondon Inc. : Mandat pour le rechargement des routes gravellées**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'octroyer de gré à gré le contrat de rechargement à l'entreprise Excavation Daniel Plamondon Inc., au coût de 5,54 \$ / tonne métrique.

Il est également résolu d'autoriser l'achat de pierre auprès de la Carrières PCM.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2352)

**14. Germain Blanchard Ltée. : Mandat pour la scarification et le nivelage des routes gravellées**

**Attendu que** la municipalité doit procéder aux travaux de scarification et de nivelage sur les routes gravellées de son territoire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie Germain Blanchard Ltée pour effectuer les travaux de scarification et/ou de nivelage sur les routes gravellées de la municipalité au montant de 3 331,98 \$, taxes incluses, pour l'année 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2353)

**15. Les Entreprises Bourget Inc. : Autoriser l'achat et l'installation d'abat-poussière pour les routes gravellées**

**Attendu que** la municipalité doit effectuer des travaux d'épandage d'abat-poussière sur les routes gravellées de son territoire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. pour effectuer les travaux d'épandage

d'abat-poussière sur les routes gravelées de la municipalité au montant de 6 014,42 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2354)

**16. Entreprise Mirroy Inc. : Mandat pour le nettoyage des rues**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder au nettoyage des rues;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie l'Entreprise Mirroy Inc. pour effectuer les travaux de nettoyage des rues à l'aide d'un balai mécanique, au montant approximatif de 1 190 \$, taxes incluses

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2355)

**17. Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports : Demande pour une étude de sécurité pour l'intersection de la route Tessier et du boulevard Lemire Ouest**

**Attendu que** les nombreux accidents majeurs survenus à l'intersection de la route Tessier et du boulevard Lemire Ouest;

**Attendu que** la municipalité souhaite sécuriser cette intersection;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de demander une étude de sécurité pour cette intersection. Il est également résolu de demander au ministère d'étudier la possibilité d'installer un panneau *Arrêt/Stop* lumineux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2356)

**18. Ministère des Transports du Québec : Autorisation annuelle pour des travaux dans les emprises d'une route sous la juridiction du ministère**

**Attendu que** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu :

**Que** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;

**Que** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**Que** la Municipalité nomme la directrice générale, Mme Emilie Trottier, et l'inspecteur en voirie, M. Serge Provencher, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2357)

**19. MRC de Drummond : Participation de la municipalité au projet Stationnement incitatif pour le covoiturage**

**Attendu que** la MRC de Drummond, en collaboration avec le CRECQ, propose aux municipalités le projet *Stationnement incitatif pour le covoiturage*;

**Attendu que** le coût de réalisation du projet est estimé à 1 400 \$ pour la création d'une image et de panneaux de signalisation en lien avec la campagne de publicité;

**Attendu que** les membres du conseil souhaitent offrir aux citoyens des espaces de stationnement pour le covoiturage afin de favoriser le développement durable;



**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'offrir aux citoyens des espaces de stationnement dédiés au covoiturage mais de ne pas participer au projet offert par la MRC de Drummond dû à son coût trop élevé pour la signalisation.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2358)

**20. MRC de Drummond : Appels d'offre en commun pour le contrat de vidange systématique des fosses septique**

**Attendu que** le contrat sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond vient à échéance au 31 décembre 2018;

**Attendu que** la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres regroupé et ce, à compter de l'année 2019;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de participer à l'appel d'offres en commun avec la MRC de Drummond pour la vidange systématique, à compter de l'année 2019.

Il est également résolu que le maire et la directrice générale signe, au nom et pour la municipalité, tout document se référant à ce dossier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2359)

**21. JU Houle distribution : Autoriser l'achat de 2 coudes pour le drainage des bornes fontaines**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder à l'achat de 2 coudes pour le drainage des bornes fontaines auprès de l'entreprise JU Houle distribution, au coût de 517.39 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2360)

**22. C.P.T.A.Q. : Appui de la municipalité pour présenter une demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 687 049 pour autoriser un usage autre qu'agricole soit la construction d'une résidence unifamiliale**

**Attendu que** le propriétaire du lot 4 687 049 demande l'appui de la municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.;

**Attendu que** la demande vise l'implantation d'un nouvel usage résidentiel sur un terrain se trouvant sur un lot en zone agricole de plus de 10 hectares, ce qui rencontre les exigences du schéma d'aménagement révisé MRC-773-1;

**Attendu que** le lot est utilisé à des fins de sylviculture;

**Attendu qu'il** ne s'agit pas d'un immeuble protégé;

**Attendu que** les lots à proximité de la demande constituent des immeubles protégés, ce qui limite certaines activités agricoles;

**Attendu que** le potentiel des sols est de classe 4 (4-6MF 4-4FW) et que ces sols comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures possibles selon le *Résumé des codes de classification du potentiel des sols*;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;

**Attendu qu'une** autorisation n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'entraînera pas de conséquence résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production;

**Attendu qu'**une autorisation à des fins autres que l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

**Attendu que** la demande est conforme aux règlements municipaux;

**Attendu qu'**aucun espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser d'appuyer la demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 687 049.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2361)

**23. Loisir Sport Centre-du-Québec : Inscription de 4 animateurs de camp de jour à la formation en animation**

**Attendu que** Loisir Sport Centre-du-Québec propose une formation adaptée aux jeunes animateurs du camp de jour;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de confirmer à l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec, l'inscription de quatre (4) animateurs à la formation et de procéder à l'inscription dès leur embauche, au montant approximatif de 340 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2362)

**24. L'Empreinte Jardin-forêt : Autorisation pour utiliser le parc du Sanctuaire pour la tenue de l'activité Initiation à la cueillette de champignons sauvages**

**Attendu que** l'entreprise l'Empreinte Jardin-forêt demande l'autorisation de la municipalité afin d'utiliser le parc du Sanctuaire pour tenir des activités d'initiation à la cueillette de champignons sauvages;

**Attendu que** le conseil souhaite augmenter le nombre d'activités dans ce secteur;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser la tenue des activités proposées par l'Empreinte Jardin-forêt le 22 juillet, le 26 août et les 3 et 23 septembre 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2363)

**25. Adoption des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 543-17 sur la délégation de pouvoir	21 370,91 \$
Salaires nets payés en février 2018	13 719,89 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	19 517,38 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 5 mars 2018	26 522,27 \$
<b>Total des dépenses au 5 mars 2018 :</b>	<b>81 130,45 \$</b>

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 mars 2018 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**26. Varia**

(2018-03-2364)

**26. a) Performance Informatique Inc. : Mandat pour l'installation d'une antenne pour accéder à Internet au 1966, boulevard St-joseph Ouest**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'installation d'Internet dans les anciens bureaux de la municipalité, au coût maximum de 400 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-03-2365)

**26. b) Point d'information : Les jeudis en chanson**

La conseillère, Mme Nancy Letendre, informe les personnes présentes que la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du programme *Les jeudis en chanson* de la Société Saint-Jean-Baptiste. L'activité se tiendra au parc du Sanctuaire, le 23 août 2018.

**27. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Demande de modifier le règlement concernant la période de questions
- Remboursement de la dérogation mineure
- Assemblée de la MRC de Drummond du 22 novembre 2017 – comité du CAP, résultats des votes
- Panneau lumineux à l'intersection de la route Tessier et du boulevard St-Joseph Ouest et de l'intersection de la route Tessier et du boulevard Lemire Ouest
- Comité de loisirs et culture – curriculum vitae des membres

**28. Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 20 minutes.

\_\_\_\_\_  
Mme Line Fréchette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

